



REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



LISTE DES INFRASTRUCTURES BRUYANTES

Révision approuvée par délibération
du CM le

Le Maire
Evelyne BERNARD

**CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES
PAR LE BRUIT**

**Article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit**

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral. du 23 décembre 1998 relatif au classement sonore des infrastructures routières de transport terrestre (RN et RD) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département des Vosges.

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉE

N° de Routes	Localisation	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre des tronçons
RD43	Traversée de la commune	3	100 mètres

LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRETÉ

- Mairie
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- DDE du Bas-Rhin